

FI/D/4811/09

Mar Roukos, le 29 juillet 2009

**POUR LES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS ET SUR TITRE A LA**  
**FACULTE D'INGENIERIE**  
**(ESIB – INCI)**  
**2009-2010**

Les droits d'inscription sont fixés à LL 75.000 et US\$ 116 par Crédit (60 Crédits pour les deux semestres).

Ils sont réglés en quatre versements.

**Le premier versement (1.125.000 LL + 1740 US\$) doit être réglé à la Banque avant le vendredi 11 septembre 2009**

- L'étudiant règle les versements à la Banque Audi aux dates fixées. Il doit être muni à cet effet d'une pièce justificative délivrée par le secrétariat de la Faculté que la Banque Audi devra viser et dater au moment du règlement. Ce règlement se fait exclusivement en espèces ou au moyen des chèques tirés sur la Banque du Liban. Ces chèques doivent être libellés au nom de l'étudiant.

Il est rappelé aux étudiants qu'il ne peut y avoir d'inscription s'il n'y a pas de règlement du versement unique ou du premier versement dans les délais fixés.

Wajdi NAJEM  
Doyen de la Faculté d'Ingénierie